



24 janvier 2023

(23-0562)

Page: 1/2

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 23 janvier 2023, est distribuée à la demande de la délégation de l'**Ukraine**. La notification concerne les importations soumises à contingents tarifaires (**tableau MA:2**) pendant l'**année civile 2022**.

Tableau MA:2

ACCÈS AUX MARCHÉS: UKRAINE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

Listes relatives aux engagements en matière de contingents tarifaires et autres

CICT	Désignation des produits	Numéro(s) du tarif compris dans la désignation des produits	Non ouverts	Année considérée			Unité	Montant du contingent tarifaire pour la période en question <small>(d'après la section I-B (ou I-A) de la Partie I de la Liste)</small>	Importations dans les limites du contingent au cours de la période	Taux d'utilisation <small>((4/3)*100)</small>	Note
				Type	Du	Au					
				1	2	3					
UKRQ001	Sucre de canne brut	170113, 170114	<input type="checkbox"/>	Année civile	01/01/22	31/12/22	t	267 800	20	0%	

Note: Aucun demande d'attribution de part de contingent n'a été reçue.